

Paris, le 6 juillet 2009 –

## Le RAFP, un investisseur de long terme, 100% ISR

*Avec bientôt 7 milliards d'actifs sous gestion, le RAFP est d'ores et déjà un investisseur de long terme important. C'est surtout un investisseur ISR de référence car c'est le seul à avoir mis l'Investissement Socialement Responsable au cœur de son processus d'investissement. Sa politique ISR s'applique à toutes les classes d'actifs et à tous les actifs. Mise en œuvre selon une approche dite « Best in class », elle ne comporte pas de biais sectoriel mais souhaite, au contraire, encourager au sein de tous les secteurs les émetteurs qui dégagent de bonnes performances ISR ou consentent des efforts qui leur permettent de progresser.*

*Cette démarche 100% ISR est renforcée par la crise ; la maximisation des seuls rendements financiers a montré ses limites. Dès 2006, la charte ISR de l'ERAFP souligne que « le conseil d'administration considère en effet que les placements effectués sous le seul critère du rendement financier maximum ignorent les conséquences sociales, économiques et environnementales. A l'inverse, en effectuant des placements sur la base des valeurs qu'il a retenues (...), le Conseil entend à la fois valoriser les activités, entreprises, collectivités publiques et Etats qui sont en conformité avec ce référentiel de valeurs et peser pour en faire progresser la prise en compte ».*

*Après cinq années d'existence, le Régime de retraite additionnelle de la fonction publique est devenu un acteur majeur de l'épargne retraite des fonctionnaires. Avec plus de 4,6 millions de cotisants, le RAFP est le seul régime commun à l'ensemble des trois fonctions publiques. Créé par la loi portant réforme des retraites de 2003, il leur permet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, de bénéficier des droits à une retraite additionnelle dont l'assiette est calculée sur les primes, heures supplémentaires et autres revenus accessoires.*

*Le RAFP gère les droits à la retraite additionnelle des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et du secteur public hospitalier et collecte plus de 1,6 milliard d'euros par an de cotisations, versées pour moitié par les agents et pour l'autre moitié par plus de 43 000 employeurs.*

*En 2009, le RAFP réaffirme sa volonté de promouvoir sa politique 100% ISR.*

### Contact presse :

Anne-Valérie Poteau - 01 58 50 96 75 – anne-valerie.poteau@erafp.fr